

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 29 juin 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir MME VANDRIESSE) - M. BOURGUIGNAT (pouvoir MME ERSCHENS)
Membres absents : M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Musée des Beaux-Arts - Dépôts d'oeuvres - Rénovation Tranche 2 – Convention-type

Madame Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le projet de rénovation du Musée des Beaux-Arts entrepris par la Ville, prévoit deux tranches de travaux. La première tranche s'est achevée en septembre 2013. Les travaux de la seconde tranche débuteront début 2016 et s'achèveront en 2019, période durant laquelle le Musée sera fermée au public.

Aussi, afin de promouvoir le Musée des Beaux-Arts de Dijon et de valoriser ses collections en dehors de la ville, il est envisagé, durant cette période, de déposer certaines œuvres importantes dans d'autres musées, afin de venir enrichir temporairement les collections des-dits musées.

Afin de répondre à la spécificité de ces dépôts qui interviennent pour une durée limitée et dans des conditions spécifiques, les conventions-types précisant les modalités de gestion en fonction de la qualité du dépositaire, approuvées par le conseil municipal dans sa séance du 18 décembre 2006, ne peuvent donc être appliquées.

Aussi une convention relative à des dépôts temporaires d'œuvres d'art est proposée, spécifiant une durée de dépôt consenti pour un an et renouvelable par tacite reconduction.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention relative au dépôt temporaire d'œuvres d'art à passer entre la Ville et les dépositaires d'œuvres d'autres établissements et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer les conventions particulières, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application et leur renouvellement.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ